

Le Journal du Conseil d'Administration D'Aéroports de Paris

Réservé aux adhérents
Force Ouvrière
Aéroports de Paris

Année 2011, n°4
mai 2011

Des chiffres qui donnent le vertige...

Dans ses « promesses électorales », le Président de la République avait trouvé un slogan un tant soit peu « populiste », le fameux trois tiers.

Selon lui, un 1/3 des bénéfices devait être réservé aux investissements, un 1/3 pour les dividendes aux actionnaires, un 1/3 au personnel. C'était mal connaître l'économie car les investissements ne sont pas financés par le bénéfice net après impôts, mais la précision n'est pas de mise.

En supposant que l'on applique cette règle, sur 300 millions de bénéfices net après impôts dégagés par ADP, 100 millions seraient censés être versés au personnel, soit plus de 14000 € par agent...

Mais ne rêvons pas : les actionnaires vont toucher la moitié des bénéfices, soit 150 millions, mais c'est à peine suffisant, puisque cela ne représente que 1€52 pour une action à 64 €, soit 2,3%. En deçà, il est évident que les actionnaires estimeront que c'est insuffisant, et seraient tentés de liquider leurs actions.

Ce genre de comportement provoque souvent une chute brutale de l'action, ce qui n'est jamais bon pour une entreprise ni ses actionnaires ! A titre d'exemple, l'action d'Eurotunnel qui valait 30 € lors de la mise en bourse vaut moins d'1 euro aujourd'hui ! Mais il faudra sûrement se contenter des quelques 2000 € que nous avons touchés au titre de l'intéressement et de la participation. Quant à la prime de « 1000 € » promise par le Président, on peut supposer que l'on nous dira que nous les avons déjà touchés !

Par ailleurs, suite à la crise des « sub-

primes », il était de bon ton de prétendre « moraliser » le capitalisme, donc en quelque sorte de transformer un loup en agneau... Les spéculateurs de « tous poils », responsables d'une crise qui a été en fine financée par des fonds publics, qui a donc contribué à creuser les déficits publics, se seraient-ils calmés depuis ?

Ils ont trouvé une nouvelle cible, les pays eux-mêmes, qui, s'ils sont endettés à plus de 150%, sont étranglés par des taux d'intérêt insupportables. Plus le risque est jugé élevé, et plus les taux d'intérêt le sont aussi. La tentation est forte, pour les « hedge funds », de tout miser sur des taux d'intérêt à 15%, et certains fonds de pension jouent sur les deux tableaux, cherchant à la fois des investissements sécurisés à faible taux de rendement, comme ADP, tout en spéculant via les hedge funds.

Aujourd'hui, les produits « dérivés », rebaptisés « toxiques » pendant la crise, s'élèveraient à 600 000 milliards de dollars... Bagatelle pour préparer la future crise mondiale.

Mais en attendant, tout le monde n'est pas égal face à la crise. Voici la rémunération qui a été versée pour les membres du COMEX en 2010. (source : document de référence).

En milliers d'euros :

Pierre Graff :	770
François Rubichon :	607
Laurent Galzy :	408
Bernard Cathelain :	323
Patrice Hardel :	335
Franck Goldnadel :	211
Pascal Bourgues :	273
Gonzalve De Cordoue :	341
François Cangardel :	444

Sommaire :

- Des chiffres qui donnent le vertige...
- Ou vont les filiales ? Alyzia... Alésia ? Veni, vidi, vinci ?
- Et ADIP
- Hub Telecom



« suite à la crise des « subprimes », il était de bon ton de prétendre « moraliser » le capitalisme, donc en quelque sorte de transformer un loup en agneau... »

Où vont les filiales ?

Alyzia...Alésia ? Veni, vidi, vinci ?



« ALYZIA Handling a réduit son déficit et l'année 2010 ayant été chaotique, entre le nuage islandais et les épisodes neigeux, on peut espérer de meilleurs résultats en 2011 »

Les journalistes ont affirmé qu'ADP avait l'intention de vendre une partie d'Alyzia, citant notamment VINCI, qui a démenti...

Le PDG a démenti cette information.

En revanche, il est vrai qu'une « réflexion est en cours car l'entreprise, désormais cotée en bourse, n'est pas censée garder indéfiniment une filiale qui est dans le rouge.

Un audit a été fait et a révélé de graves lacunes, tant dans la gouvernance de l'entreprise que dans son business plan.

Rappelons également que la directive de libéralisation des services d'assistance impose depuis 1999 la mise en concurrence systématique, le libre choix pour les compagnies de choisir leur prestataires, et impose aux aéroports de séparer et d'équilibrer leurs comptes.

Et ADP I ?

Un ancien agent a questionné le PDG lors de l'AG des actionnaires sur l'avenir de notre filiale internationale ADP I, inquiet.

En effet, ADP I concentre l'essentiel de son activité au moyen orient.

Le PDG a souligné que ADP I n'était implanté ni en Tunisie, ni en Egypte, et n'était

La filialisation de l'escale était justifiée selon la Direction car les coûts salariaux d'ADP étaient trop élevés face à ceux de la concurrence. Visiblement, la filialisation n'a pas permis l'équilibrer les comptes....

Toutefois, ALYZIA Handling a réduit son déficit et l'année 2010 ayant été chaotique, entre le nuage islandais et les épisodes neigeux, on peut espérer de meilleurs résultats en 2011.

Toujours est-il que faire rentrer une autre entreprise dans le capital d'Alyzia ne règlerai en rien l'équilibre des comptes sauf s'il s'agissait d'un prestataire concurrent déjà présent comme Swissport ou Europe Handling. Quant à Alyzia sûreté et diversification, leur pérennité est moins menacée car c'est ADP qui décide de leur confier ou pas des marchés, et à quel prix.

donc impacté qu'en Lybie. Il a conclu que l'avenir d'ADP I n'était pas compromis.

Il serait toutefois judicieux qu'ADP I cherche à s'implanter dans les zones à forte croissance, notamment les BRICs.

Hub Télécom



Un peu plus d'un an après avoir acheté Masternaut, entreprise spécialisée dans la construction de boîtiers GPS pour équiper les véhicules, ADP est en cours de la revendre presque au double de la valeur d'achat. Ce secteur d'industrie est en voie de consolidation et

visiblement, seuls les « géants » auront la possibilité de travailler avec les constructeurs automobiles.

Ce désengagement est financièrement profitable, mais ADP a-t-elle vocation à « boursicoter » ?

La prime fait PSCHITT!

Le projet de loi du gouvernement confirme le caractère aléatoire et inégalitaire du dispositif censé mettre du beurre dans les épinars des salariés.

Tout ça pour ça! Le ministère du Travail a précisé mardi soir les conditions d'octroi de la fameuse prime aux salariés.. Son projet de loi ne fixe aucun montant-plancher mais un plafond de 1.200 euros d'exonérations fiscales et sociales. Le montant effectif de cette prime comme ses modalités de mise en oeuvre devront être négociés avec les syndicats dans les entreprises qui auront augmenté les dividendes versés à leurs actionnaires. Faute d'accord, l'employeur arrêtera le dispositif «après avis du CE ou des délégués du personnel». En l'absence d'instances représentatives du personnel, la décision du patron devra être ratifiée par deux tiers du personnel, consulté par référen-

dum. La future législation offrira par ailleurs la possibilité de remplacer la prime par un autre avantage sous forme d'actions gratuites, d'intéressement, de participation supplémentaire ou de complémentaire santé, avec l'accord du personnel ou de ses représentants. Dans les unités de moins de 50 salariés, l'octroi de cette prime restera facultatif.

Alors que le gouvernement avait estimé fin avril qu'environ huit millions de salariés seraient concernés par le dispositif, au ministère du Travail, on avance aujourd'hui le chiffre de quatre millions. Sachant qu'il y a plus de 15 millions de salariés en France, la «mesure de justice sociale» promise par l'exécutif a du plomb de l'aile tandis qu'elle permet aux entreprises d'hériter d'une nouvelle niche fiscale et sociale.

L'« Etat actionnaire » :

L'économie et le financier prioritaire sur le social

Lors du conseil des ministres du 27 avril, le gouvernement a présenté les orientations de sa politique de « l'Etat actionnaire ».

Lors du conseil des ministres du 27 avril, le gouvernement a présenté les orientations de sa politique de « l'Etat actionnaire ». Pour FORCE OUVRIERE, le principe de l'Etat actionnaire ne saurait s'arrêter à la création d'un Commissaire aux participations de l'Etat.

L'Etat n'est pas un actionnaire comme les autres. Il doit notamment :

- réaffirmer la légitimité de son intervention en promouvant des grands projets publics ainsi que des politiques publiques sectorielles en lien avec les différentes filières industrielles, dans le respect des branches professionnelles ;
- défendre, valoriser et développer l'emploi, les salaires, les conditions, l'organisation et les moyens de travail dans les entreprises où l'Etat est actionnaire ;
- empêcher les délocalisations, les externalisations et stopper le dumping social et fiscal ;
- soutenir la recherche et l'ingénierie publiques, l'enseignement technique, professionnel et supérieur et favoriser la formation professionnelle.

Pour FO, les industries et entreprises bénéfi-

ciant d'aides publiques et d'exonérations de cotisations sociales doivent être soumises au préalable à des engagements et des contreparties sur le maintien et le développement de l'emploi ainsi qu'en matière de négociations de salaires. L'Etat actionnaire doit y veiller.

De plus, quand la situation l'exige, l'Etat doit permettre une prise de participation publique majoritaire, voire intégrale, de capital par des fonds publics dans les entreprises. Pour s'en donner les moyens, il doit en particulier créer une « banque nationale pour l'industrie » permettant notamment d'évaluer et de coordonner les aides et fonds publics existants (Fonds stratégique d'investissement, Oséo, Caisse des dépôts et de consignment, etc).

En tant qu'actionnaire, comme en tant qu'employeur, l'Etat a des obligations sociales, salariales, en matière d'emplois et d'améliorations des conditions de travail et des droits des salariés concernés. Il se doit de donner l'exemple.

Toutes ces priorités sont absentes de la politique du gouvernement présentée le 27 avril. Il veut bien partager les responsabilités et les profits avec les autres actionnaires en oubliant son rôle d'intérêt général.



« La prime de 1 000 euros pourra être remplacée par un autre avantage sous forme d'actions gratuites, d'intéressement, de participation supplémentaires ou de complémentaire santé »



UNE POLITIQUE FISCALE LIBÉRALE ET CLIENTÉLISME

Par Jean-Claude MAILLY

Depuis quelques mois, la fiscalité est redevenue une préoccupation majeure. Il faut dire en effet que la politique fiscale n'aura jamais fait autant la preuve de son efficacité... pour dégrader les finances publiques par une politique de réduction de certains impôts et de baisse des recettes fiscales, qui bénéficie à quelques uns seulement. De fait, on assiste à un accroissement des inégalités et injustices là où la fiscalité a notamment pour rôle de les réduire.

Par l'intermédiaire de la fiscalité, et en quelques années seulement, la situation sur le front des finances publiques s'est considérablement aggravée. L'augmentation constante depuis des décennies de la dette publique, et particulièrement depuis les années 2000, est la conséquence d'une politique de baisse d'impôt qui s'inscrit largement, à l'échelle de l'Europe, dans une course au moins-disant fiscal.

Le moins-disant fiscal, au nom duquel la pression fiscale des grandes entreprises et des ménages les plus aisés est sans cesse revue à la baisse, est suicidaire pour les finances publiques et donc par conséquent pour les missions et les services publics. Alors que l'argument d'un Etat trop dispendieux est sans cesse mobilisé pour justifier l'aberration de la RGPP, ce ne sont pourtant pas les dépenses publiques et leur supposée croissance non maîtrisée qui sont responsables du déséquilibre des déficits publics mais bel et bien la volonté des pouvoirs publics de baisser la pression fiscale de quelques uns.

Cette politique ne peut plus durer. Les bases fondatrices de notre République et de notre modèle social ne peuvent être sapées par une politique fiscale libérale et clientéliste.

Pour les salariés et une grande majorité des ménages, la fiscalité est ainsi devenue le siège d'un creusement massif des inégalités. Aujourd'hui, par la baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu et

l'existence d'un grand nombre de niches, les contribuables ne sont plus égaux devant l'impôt. Jamais le principe républicain d'une contribution du citoyen selon ses facultés contributives n'aura été aussi bafoué.

Pour preuve, la dernière réforme en date, celle du bouclier fiscal. Sous couvert de mettre fin à ce qu'il était devenu, le symbole d'une injustice fiscale caractérisée et insupportable, la suppression du bouclier fiscal risque de s'accompagner d'un allègement très substantiel de l'ISF (baisse des taux et augmentation du seuil à partir duquel un contribuable y est assujéti). En plus de se traduire par un nouveau manque à gagner pour les finances publiques, cette réforme qui, selon toute vraisemblance, ne sera pas compensée par la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu, va se traduire par un nouvel et intolérable allègement de la pression fiscale des contribuables les plus aisés. La politique fiscale menée par le gouvernement est clairement une politique de redistribution à l'envers!

Pour Force Ouvrière, cette politique est inacceptable, d'autant plus inacceptable qu'elle intervient dans un climat de modération salariale et de moins-disant social. La question d'une véritable réforme fiscale alliant justice sociale et redistribution constitue donc un enjeu fondamental, à la fois pour les finances publiques dont il est urgent de restaurer l'équilibre satisfaisant à notre modèle social et pour l'égalité entre les contribuables et les ménages. La réhabilitation de l'impôt sur le revenu et de sa progressivité doit en constituer la colonne vertébrale.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière revendique une répartition différente des richesses produites en agissant sur deux leviers:

- des augmentations générales de salaires;
- une vraie réforme fiscale marquée par la justice et l'équité.

FO, le respect de vos droits, le droit au respect

Orly sud, bureau 5360, 5ème étage
Roissy 2, bureau 2R4060, Module MN,
Gare TGV/SNCF

Téléphone : 21479/50641
Courriels: fo.adp@free.fr
fory@adp.fr
fool@adp.fr

Retrouvez-nous
sur le web! [http://](http://foadp@free.fr)
foadp@free.fr